



Restitution d'un ordinateur portable de pro/perso

Par **Letho**, le **20/09/2016** à **17:45**

Bonjour à tous,

Je possède un ordinateur portable pro/perso. Je viens de changer d'emploi. Mon employeur m'a prêté un ordinateur portable (sans que je n'ai rien à signer ou quoi que ce soit). Cette ordinateur a été utilisé dans un usage professionnel et personnel pendant 2 ans.

Suis-je en droit d'exiger que l'ordinateur soit reformater par le fournisseur (HP) et d'obtenir une preuve de la remise à configuration d'usine. J'ai utilisé pour des achats et CB. Il y a plusieurs centaines de GO d'écriture, je ne peux pas tout réécrire et la personne suivante est un pro de l'informatique.

Si je suis dans mon droit (exiger un reformatage par le fournisseur), sur quelle réglementation puis-je m'appuyer ?

Merci d'avance.
Letho.

Par **morobar**, le **20/09/2016** à **18:30**

Bonsoir,
Non non.
Il n'y a pas d'ordinateur pro/perso.

Il y a un ordinateur professionnel qui vous a été affecté par l'entreprise.

Vous êtes en droit:

* de procéder aux opérations par vous-même, sans trop chanter car manifestement vous avez fait un usage abusif du matériel professionnel appartenant à l'entreprise.

* de restituer ce matériel à l'entreprise.